

Entretien avec le professeur Abdelaziz Benabdellah, membre de l'Académie du Royaume du Maroc et des académies arabes

«Le Ramadan doit nous faire remémorer le caractère foncièrement social du jeûne»

Outre ses bienfaits sur le plan physique, le Ramadan comporte un impact social et humanitaire. Pour en savoir plus sur le sens profond du jeûne, nous avons contacté le professeur Abdelaziz Benabdellah, membre de l'Académie du Royaume du Maroc, des académies arabes et maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rabat (Université Mohammed V) à la Karaouyin et à Dar El Hadith El Hassania. Parmi ses ouvrages figurent : «La philosophie et la morale chez Ibn El Khâtiib» (1949) (en arabe) et «Les grands courants de la civilisation du Maghreb» (1958) qui s'ajoutent à ses dizaines de lexiques sur le soufisme, le droit malékite, les sciences, etc.

Dans cet entretien qu'il nous a accordé, M. Benabdellah souligne que le Ramadan est un acte cultuel qui marque d'un impact indélébile le «social» et «l'humain».

Almaghrib : Le Ramadan est souvent lié à l'esprit de recueillement, de remise en question de soi et de communion avec le Tout-Puissant. Pour vous, quel est le sens profond de ce mois sacré ?

M. Abdelaziz Benabdellah : Le jeûne, l'un des cinq piliers de l'Islam, revêt une importance particulière qui, dépassant délibérément le cultuel (c'est-à-dire l'acte de culte), marque un impact indélébile sur le social, c'est-à-dire l'humain, quel que soit le côté confessionnel de l'être humain. Le Ramadan est un acte destiné à rappeler au Musulman plus ou moins nanti, qu'il existe des êtres humains qui se sentent victimes d'une gamme de privations dans les domaines vitaux de la société. C'est-à-dire que le Ramadan doit nous faire remémorer le caractère foncièrement social du devoir religieux qu'est le jeûne. Les impératifs d'ordre communautaire créent, entre citoyens — et non seulement entre coreligionnaires — une solidarité sociale qui prime toute pratique dévotionnelle.

Le sens profond du jeûne ne consiste guère dans une simple privation individuelle, en tant que moyen préemptoire pour sentir, durant un seul mois, la portée des privations et des manquements qui font souffrir l'humanité déshéritée pendant toute l'année. Tout mérite, dans l'acte

religieux, est fonction de l'efficience sociale de l'acte accompli par le fidèle. Les caractéristiques essentielles de foi sont loin de se cantonner dans des actes purement cultuels ; elles touchent, en premier lieu, les élan du cœur et le comportement des âmes. L'individualisme de l'adepte ne doit guère émousser son humanisme ni dégénérer en égoïsme. L'altruisme dont La sensation est de plus en plus agissée par un jeûne bien entendu et bien pratiqué, est un des buts qui caractérisent, en l'humanisant, le contexte universel de l'Islam. Souvent, des obligations religieuses, par leur pratique formelle, passent au second plan, par rapport à des pratiques qualifiées de surrogatoires, mais qui concrétisent le fond de l'Islam ; tels le désir de servir, d'aider et de protéger les faibles, le souci de délicatesse dans le comportement vers autrui, quella que soit sa confession ou son ethnique ; bref, une préférence de cœur raffinée. Allah ne juge nullement le fidèle sur son extérieur, ni sur son formalisme apparent, mais plutôt sur les élans de son intérieur.

LE SENS DE LA DIGNITÉ

Almaghrib : Le jeûne est alors une forme d'altruisme et de solidarité ?

M. Abdelaziz Benabdellah : Exactement. Si la «zakat», aumône ou dîme légale, a pour but initial

d'assurer une juste répartition des biens, l'efficience du jeûne est conditionnée par divers facteurs dont, notamment, la profondeur des sentiments de compassion du fidèle, à l'égard des miséreux éprouvés. Le jeûne tend à renforcer chez le croyant, des dispositions qui l'incitent, constamment, à se préoccuper des autres, à œuvrer pour soulager les misères, en subvenant aux besoins des nécessiteux, et en secourant des gens en détresse. Cette socialisation des chances, sinon de certains biens, est en même temps, une harmonisation des cœurs, devant réaliser un certain équilibre susceptible de bien asscoir la fraternité entre citoyens. Le sens de la dignité de l'homme, au sein d'une communauté réellement islamique, n'en est que plus rehaussé. Il est vrai que la formation d'une telle société dépend de la haute éducation islamique, c'est-à-dire, en l'occurrence, de la force de la foi. L'Islam a, aujourd'hui malheureusement, tendance à se figer dans des ankyloses matérielles où le sentiment d'interdépendance s'estompe, car la foi tend à faiblir, secouée par un égoïsme outrancier. L'heureuse note de concorde qui sublimait la cité islamique originelle, consciente de la cosolidarité entre citoyens, est de plus en plus faussée par une déviation des principes coraniques qui font de l'altruisme, le support et le critère de la foi véritable.

Ainsi donc, toute prescription coranique, comme le jeûne, est imprégnée d'un certain cachet social ; car, tout acte individuel, pour être méritoire, doit être accompli collectivement, c'est-à-dire dans un contexte bénéfique collectif qui crée une occasion, pour affirmer le rapprochement des citoyens.

Almaghrib : Outre son caractère humanitaire, le Ramadan a-t-il d'autres aspects ?

M. Abdelaziz Benabdellah :

jah : Outre son impact social, le Ramadan revêt des dimensions psychosomatiques. C'est un atout d'équilibre vital entre le « somatisme » spirituel et les composantes physiologiques du corps de l'homme.

UNE ABSTINENCE THERAPEUTIQUE

Même avant l'Islam, le jeûne fut pratiqué comme une thérapeutique. Hippocrate (460-377 av. J.C.) dont le système reposait sur certaine altération interne, tablait sa thérapie une diète à base d'abstinence alimentaire partielle. Toute la génération des médecins de l'Antiquité recommandait une certaine diététique mettant en corrélation la portée alimentaire et l'altération de la santé. Pour ne citer que deux grands savants : l'apologiste chrétien Tertullien (95-222 ap. J.C.) et le médecin philosophe musulman Avicenne (980-1037 ap. J.C.), il s'avère que le jeûne présentait une forme pratique de prévention agissante où Ibn Sina va jusqu'à recommander, presqu'un mois de jeûne par an, correspondant à la prescription de l'Islam. Certains hygiénistes des Temps Modernes n'ont pas manqué d'en démontrer l'efficience médicinale. Une lignée de grands savants du XIX^e et XX^e siècles signalaient, à l'attention de leurs patients, les effets préventifs du jeûne. Deux traités faisaient l'apologie de ce système, l'un écrit par un latin en l'an 200 et l'autre par l'Américain Shelton dans les années quarante de notre siècle. Le Ramadan comporte notamment une double abstinence, à but biologique, l'abstinence alimentaire et l'abstinence sexuelle. Il ne s'agit pas, là d'une inanition, d'une privation qui serait fatale pour l'abstinent, mais d'une abstention qui ne dépasse guère les limites thérapeutiques. Cette diète, assujettie à un règlement établi avec précision par l'Islam, a pour effet une dépuraction des systèmes digestifs et autres



• Le Professeur Abdelaziz Benabdellah

dont la désintoxication tend à coordonner et à équilibrer les éléments de combinaison de la constitution organique de l'homme. L'Islam prévoit des cas tels la vieillesse et la maladie, surtout pour l'homme, la menstruation, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et autres, pour la femme, où la dispense du jeûne doit être strictement observée par le patient. Une tradition du Prophète (hadith authentique) précise que le «jeûne réglementaire où tout excès dans les deux sens, est banni». L'organisme n'est réellement équilibré et ses systèmes rénovés, que si un fonctionnement normal est assuré. Autrement dit, un jeûne excessif, trop prolongé ou pratiqué dans des circonstances d'indisposition physiologique, aura un effet contraire ; or, pour l'Islam, le temporel prime le cultuel, en ce sens qu'il faut donner à l'organisme la priorité sur tout acte cultuel effectué dans des conjonctures considérées par le législateur comme limitations préemptoires. Toute infraction à cette législation

rigide est un délit catégorique, car la santé, reconnue comme prioritaire, en souffre, ce qui donne libre accès aux détracteurs qui pêchent par manque de documentations, sur la rationalité irréversible de la charia islamique.

Almaghrib : Il y a des gens qui ne jeûnent pas, d'autres le font simplement «pour la forme». Qu'est-ce que cela vous inspire ?

M. Abdelaziz Benabdellah : Personnellement, je pense que la raison de ce comportement est un manque de foi. Ces gens là agissent aussi par manque d'information. Ils sont dans l'incapacité de cerner la force du Ramadan. Ils ignorent également l'Islam dans sa simplicité et sa souplesse. Pour eux, le jeûne n'est que formalisme. Pour mettre fin à cet état de chose, l'essentiel est de connaître et faire connaître l'Islam dans ses sources en soulignant ce que veut dire la vraie foi.

Entretien réalisé par
YOUSSEF IKLI